

## Liste tarifaire du Canada

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8540.11.21	Autres, pour récepteurs de télévision (pas de type projecteur) : Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	6 %	A
8540.11.22	Autres, pour récepteurs de télévision (pas de type projecteur) : Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	6 %	A
8540.11.90	Autres	6 %	A
8540.12.11	À haute définition : Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication des récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	En fr.	A
8540.12.19	À haute définition : Autres	3 %	A
8540.12.91	Autres : Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication d'autres récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	En fr.	A
8540.12.99	Autres : Autres	3 %	A
8540.20.00	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	En fr.	A
8540.40.10	Dont l'écart entre deux points de même couleur de triplets consécutifs est inférieur à 0,4 mm, devant servir à la fabrication de dispositifs d'affichage graphique ou alphanumérique	En fr.	A
8540.40.90	Autres	3 %	A
8540.50.10	Devant servir à la fabrication de moniteur vidéo; Dont l'écart entre deux points de triplets consécutifs est au plus 0,4 mm, devant servir à la fabrication de dispositifs d'affichage graphique ou alphanumérique	En fr.	A
8540.50.90	Autres	3 %	A